

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 50

chargée de l'examen du Préavis N° 2022/04 :

### « Rénovation énergétique des installations de l'église St-François et adaptation à l'usage actuel »

---

Président :	M. Valentin CHRISTE
Membres présents :	Mmes Anne BERGUERAND, Muriel CHENAUX MESNIER, Derya CELIK, Graziella SCHALLER, Diane WILD MM. Eric BETTENS, Louis DANA, Guy GAUDARD, Ngoc Huy HO
Membres excusés :	Mmes Alix AUBERT, Sarah DEPALLENS, Paola RICHARD- DE-PAOLIS M. Jean-Pascal GENDRE
Représentants de la Municipalité :	M. David PAYOT, directeur d'Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ) ; Mme Estelle PAPAUX, secrétaire générale EJQ ; Mme Elsa KURZ, responsable du domaine cultes et temples à la direction EJQ
Notes de séance :	Mme Pierrette VONNEZ, assistante à la direction EJQ, que nous remercions vivement.

---

Lieu : Eglise Saint-François, puis Conservatoire de Lausanne

Date et heure : Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022, 10h – 11h

---

Monument important de la ville, l'Eglise Saint-François date du XIII<sup>e</sup> siècle. Les luminaires qui y étaient installés jusqu'il y a peu dataient des années 1990. En raison de leur vétusté et de l'arrêt de la fabrication des ampoules les équipant, il a été décidé leur remplacement et le renouvellement de l'éclairage intérieur du bâtiment.

Le projet soumis à notre Conseil vise à installer un nouveau système d'éclairage permettant de tenir compte de la variété d'utilisations du bâtiment (offices religieux, manifestations culturelles, formation, tourisme, etc.), mais aussi des enjeux patrimoniaux et énergétiques. Il est ainsi prévu l'installation de quatre lustres de 1m60 de hauteur, chacun suspendu au centre de chaque travée (hormis la plus proche de l'entrée), ainsi que d'une série d'éclairages et de projecteurs LED en différents points de l'église. Contrairement aux anciens équipements, ces nouvelles installations offriront un éclairage adaptable aux besoins et permettront de mettre en valeur certains éléments remarquables à l'intérieur du bâtiment (orgues et vitraux notamment).

La puissance totale de l'éclairage actuel se monte à 15,5 kW pour une consommation annuelle de l'ordre de 43'000 kWh, ce qui représente une facture d'électricité annuelle de l'ordre de CHF 16'700.-. Tel qu'il est prévu, le projet aura une puissance d'éclairage totale de 4,3 kW pour une consommation électrique annuelle estimée à moins de la moitié de la consommation

# Conseil communal de Lausanne

---

actuelle. En fonction de l'ensoleillement, il est à prévoir que cette consommation soit plus faible encore. Partant, l'on peut espérer une baisse significative des frais d'électricité par rapport aux coûts actuels.

Les travaux de la commission débutent par une visite guidée de l'église. Les explications techniques et commentaires sont assurés par Mme Marie BURGISSER JAQUIER, du bureau Lumière Electrique, et M. Remy WILD, de Mondada Frigerio Dupraz Architectes, concepteurs du projet de rénovation des luminaires. Ils répondent de manière complète et précise aux questions de la commission. A l'issue de la visite, la commission les remercie pour leurs éclaircissements, puis prend congé d'eux. Elle se dirige ensuite vers le Conservatoire de Lausanne pour l'examen du préavis.

La discussion générale est l'occasion pour plusieurs commissaires de saluer le préavis et de s'en déclarer satisfaits. L'esprit de sauvegarde du patrimoine qui préside au projet est apprécié. Un commissaire s'interroge sur le montant apparemment faible consacré aux divers et imprévus. M. le Municipal indique qu'il serait possible de puiser dans le budget de fonctionnement en cas de nécessité d'un complément financier. En réponse à la question d'un autre commissaire, il est rappelé qu'à teneur de la loi cantonale, l'entretien des lieux de culte incombe aux communes, raison pour laquelle le Canton, bien qu'appelé à valider les travaux à réaliser en raison du classement en note 1 de l'édifice, ne participe pas à leur financement...

Deux questions surgissent lors du passage en revue du préavis point par point. Il est ainsi précisé que le coordinateur en matière d'accessibilité universelle a bien été consulté dans le cadre de ce projet. L'église est d'ailleurs équipée d'une boucle magnétique pour les personnes malentendantes et d'un accès pour les personnes à mobilité réduite. Il est également confirmé que le projet bénéficiera d'une subvention du programme *equiwatt* à hauteur de CHF 20'000.-.

---

**Conclusion de la commission** : les quatre conclusions du préavis sont votées en bloc et sont acceptées à l'unanimité.

---

Lausanne, le 1.V.2022

Le rapporteur :

Valentin Christe